

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC 1550 Avenue d'Estimauville 1550 D'Estimauville Avenue Québec Québec G1J 0C7

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC - PWGSC 601 - 1550 Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Title - Sujet					
Spectromètre fibré					
Solicitation No N° de l'invitation			Date		
W7701-176223/A			2016-07-08		
Client Reference No N° de réfé W7701-176223	érence du client				
GETS Reference No N° de réfé PW-\$QCW-029-16810	érence de SEAG				
File No N° de dossier QCW-6-39085 (029)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	VΜ	ΙE	
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fir		Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2016-08-22			- 1	Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresse	er toutes questions à:	E	Buy	yer ld - ld de l'acheteur	
Laliberté Seyer, Arlow		g	<u>icv</u>	v029	
Telephone No N° de téléphone	e	FAX No	o	- N° de FAX	
(418) 649-2824 ()		(418) 6	548	3-2209	
Destination - of Goods, Services	•				
Destination - des biens, services					
RDDC-R et D Défense Canada-					
DRDC-Défence R&D Canada-V Bâtisse 53	alcartier				
2459, route de la Bravoure					
2437, Toute de la Bravoure					
OUFREC					
QUEBEC Ouébec					
QUEBEC Québec G3J1X5					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
Voir doc.				
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm				
(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



File No. - N° du dossier QCW-6-39085

TABLE DES MATIÈRES

PARTI	E 1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1	Besoin	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTI	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1		
2.1		
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION.	
2.4	LOIS APPLICABLES	
PARTI	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTI	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1		
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTI	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2	Besoin	8
6.3	Clauses et conditions uniformisées	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9 6.10	LOIS APPLICABLES	
6.11		
6.12		
6.13		
ANNE	XE A – BESOIN	12
1.	TITRE	12
2.	CONTEXTE	
3.	ACRONYMES	12
4.	BESOINS	13
5.	LIVRABLES	14
6.	DATE DE LIVRAISON	14
7.	LANGUE DE TRAVAIL	
8.	ADRESSE DE LIVRAISON	14
ANNE	XE B - BASE DE PAIEMENT	15
ANNE	XE C - TARI FALL DES CRITÈRES D'ÉVALLIATION ORLIGATOIRES	16

File No. - N° du dossier OCW-6-39085

Id de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Id de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier QCW-6-39085

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Vous pouvez transmettre votre soumission par fax au no.: (1) 418-648-2209, au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante <u>arlow.laliberteseyer@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u> au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Id de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier QCW-6-39085

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences de l'**Annexe A – Besoin**. Les soumissionnaires devraient compléter le tableau des critères d'évaluation techniques obligatoires dans l'**Annexe C – Tableau des critères** d'évaluation techniques obligatoires.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe B – Base du paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier QCW-6-39085

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit inclure avec sa proposition les fiches techniques des produits proposés. Une « Fiche technique » est définie comme un document, par exemple une brochure, un document technique, un dessin, un rapport d'essai. Ce document doit fournir des renseignements détaillés pour chaque spécification et exigence de performances.
- b) Bien que le soumissionnaire doit proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes techniques décrites à l'annexe A à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évaluées sur les exigences techniques de l'annexe C Critères techniques obligatoires.

IMPORTANT: Le soumissionnaire devrait indiquer, pour chacun des critères obligatoires, si les produits proposés s'y conforment ou non, en cochant la case appropriée. Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères techniques obligatoires de l'annexe C. Le simple fait de mentionner qu'il répond aux critères n'est pas suffisant. Lorsqu'il faut se référer à d'autres documents accompagnant la proposition, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

Toute proposition qui ne démontre pas clairement la conformité à <u>chacune des exigences</u> <u>techniques</u> listées au tableau « Critères techniques obligatoires » (Annexe C) sera jugée non recevable.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T 2014-06-26 Évaluation du prix – soumission.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

Le soumissionnaire doit remplir et inclure avec sa proposition l'Annexe B - Base de paiement.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions incluant l'**Annexe A** - **Besoin** et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires de l'**Annexe C** pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

File No. - N° du dossier QCW-6-39085

Id de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats fede raux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701-176223/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-176223

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier QCW-6-39085

5.2.3 Attestation du soumissionnaire que le système est disponible dans le commerce

Tout système proposé pour satisfaire à ce besoin doit être disponible dans le commerce (à moins d'un énoncé contraire dans la présente demande de soumissions), ce qui signifie que le matériel qui constitue le système doit être du matériel standard qui est disponible dans le commerce et qui n'exige aucune recherche ou élaboration. Ce matériel doit faire partie d'un système existant dont le fonctionnement a été éprouvé en pratique (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas uniquement été testés dans un laboratoire ou un environnement expérimental). Si tout matériel constituant le système proposé est une extension entièrement compatible d'une gamme de produits éprouvée en pratique, il doit avoir été annoncé publiquement au plus tard à la date de clôture des soumissions. En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que tout système proposé est disponible dans le commerce.

Id de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier QCW-6-39085

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir l'article décrit à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01) Achat, location et maintien de matériel, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à la fin de la période de la garantie inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 12 semaines après l'octroi du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Arlow Laliberté Seyer Titre : Agent d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1550, Avenue d'Estimauville, Québec, QC G1J 0C7

Téléphone : 418-649-2824 Télécopieur : 418-648-2209

Courriel: arlow.laliberteseyer@tpsgc-pwgsc.gc.ca

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--176223/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--176223 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

QCW-6-39085

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

(à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat)

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse:
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :
Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contratémise par l'autorité contractante.
6.5.3 Autorité contractante (RDDC)
(à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat)
L'autorité contractante (RDDC) pour le contrat est :
Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse:
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel: .

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701-176223/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-176223

 N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier QCW-6-39085

6.5.4 Représentant de l'entrepreneur

Renseignements generaux :
Nom :
Titre:
Adresse:
Féléphone :
Félécopieur :
Courriel :
Suivi de la livraison :
Nom :
Fitre :
Adresse:
Féléphone :
Félécopieur :
Courriel :
2.C. Daismant

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701-176223/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-176223

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCW-6-39085

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur du Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2016-04-04) Conditions générales biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

6.11 Instructions d'expédition – livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

a. rendu droits acquittés (DDP) RDDC-R et D Défense Canada-Valcartier, Bâtisse 53, 2459, route de la Bravoure, Québec, QC G3J 1X5, Canada selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.12 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.13 Clauses du Guide des CCUA

Marchandises excédentaires (2006-06-16) B7500C Assurances – aucune exigence particulière (2016-01-28) G1005C N° de l'invitation - Solicitation No. W7701-176223/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-176223

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

OCW-6-39085

Id de l'acheteur - Buyer ID OCW029

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A - BESOIN

1. TITRE

Spectromètres fibrés pour l'analyse de signaux optiques

2. CONTEXTE

L'interaction d'un faisceau laser avec de la matière solide peut induire l'émission de radiations secondaires (thermique, fluorescence) qui peuvent être soumises à une analyse pour surveillance ou pour identifier les composants du matériau irradié. Les spectromètres à réseau sont généralement utilisés pour analyser les composantes spectrales émises durant l'interaction laser-matière. De nos jours, des spectromètres fibrés à réseaux compacts et équipés d'une matrice de détecteurs présentent des performances adéquates et sont faciles d'utilisation.

RDDC est intéressé à acquérir un spectromètre fibré à réseau (ou un système composé de plusieurs spectromètres individuels) équipé avec une matrice de détecteurs capable d'exécuter une analyse des signaux optiques produits durant une interaction laser-matière.

3. **ACRONYMES**

RDDC Recherche et développement pour la défense Canada

EDB Énoncé de besoin

RT Responsable technique

UV Ultraviolet VIS Visible

Proche Infrarouge PIR SMA Sub miniature A

Système Spectromètre ou système comprenant plusieurs spectromètres QCW-6-39085

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4. BESOINS

4.1 Spectromètre ou système

Quantité requise : 1

L'entrepreneur doit fournir l'item répondant aux spécifications suivantes :

Specifications	Valeur
Spectromètre ou	Le(s) spectromètre(s) doivent utiliser des réseaux pour résoudre
système compose d'un	spectralement les signaux. Chaque spectromètre doit mesurer les données
ensemble de	en utilisant une matrice de détecteur de sorte que tout le signal est
spectromètres	enregistré d'un seul coup, sans utiliser une méthode de balayage.
Gamme spectrale	Le système doit fonctionner sur une gamme couvrant au minimum la région
	spectrale entre 200 nm (nanomètre) et 950 nm.
Résolution	Le système doit avoir une résolution spectrale inférieure ou égale à 0.8 nm
	sur toute la gamme spectrale.
Opération du système	Le système doit être opéré à partir d'une seule interface logicielle.
	L'acquisition des données doit être exécutée simultanément pour tous les
	spectromètres d'un système.
Acquisition des	Le système doit acquérir et enregistrer des séquences de spectres en
données	fonction du temps. Le temps d'intégration minimal pour l'acquisition d'un
	simple spectre doit être inférieur ou égal à 10 ms (milliseconde) et le temps
	d'intégration maximal, supérieur ou égal à 5 s (seconde). La fréquence
	d'acquisition maximale lors de l'enregistrement de séquences temporelles
	doit être supérieure ou égale à 100 Hz.
Données	Les données enregistrées doivent être exportables dans un logiciel d'analyse
	de données tel Matlab.
Détecteur	Le nombre de pixels sur le détecteur de chaque spectromètre du système
	doit être supérieur ou égal à 2048 (le long de l'axe 'spectral' du détecteur) et
	avoir au moins 64 pixels sur l'axe transversal (2048 x 64). De plus le capteur
	doit être sensible sur toute la gamme spectrale.
Refroidissement	Les détecteurs doivent êtres refroidis avec un système de refroidissement
	thermoélectrique.
Opération	Le logiciel doit opérer sur Windows 7 Enterprise. Il doit offrir la possibilité
	d'être programmé/configuré/opéré à partir d'une application externe (autre
	que le logiciel original du spectromètre). Ceci peut être fait par un câble USB
	par exemple.
Collecte de signaux	Une seule fibre optique doit être utilisée pour collecter le signal. Si le
	système est composé de plusieurs spectromètres la fibre optique doit se
	séparer pour livrer le signal à chaque spectromètre.
Fibre optique	La fibre optique doit être d'au moins 2 m de long.

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier QCW-6-39085

4.2 Accessoires

L'entrepreneur doit fournir pour l'item 4.1 les accessoires suivants :

Description	Quantité requise
Lentille de collimation pour le UV/VIS/PIR incluant un adaptateur SMA. Est utilisée pour concentrer la lumière sur le bout de la fibre.	1
Logiciel d'opération du système. Le logiciel doit respecter les critères spécifiés précédemment.	1
Fibre optique menant le signal collecté aux spectromètres. La fibre optique doit respecter les critères spécifiés précédemment.	1
Manuel d'utilisation	1

5. LIVRABLES

Le contracteur doit fournir un système de spectromètre complet et qui respecte tous les critères spécifiés dans la section 4. Ceci inclus le logiciel d'opération, une fibre optique adéquate, une lentille de collimation et un manuel d'instruction.

6. DATE DE LIVRAISON

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard 12 semaines après l'octroi du contrat.

7. LANGUE DE TRAVAIL

Français ou Anglais

8. ADRESSE DE LIVRAISON

Recherche et Développement pour la Défense Canada – Centre de recherche Valcartier Bâtiment 53 2459, route de la Bravoure Québec (Québec) G3J 1X5 Canada \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--176223/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--176223 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCW-6-39085

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Item	Quantité	Description	Prix unitaire	Prix total
1	1	Spectromètres fibrés pour l'analyse de signaux optiques selon les exigences techniques obligatoires détaillées au point 4.1 de l'annexe A. Doit inclure tous les accessoires listés au point 4.2 selon les exigences techniques obligatoires détaillées au point 4.2 de l'annexe A : — Lentille de collimation pour le UV/VIS/PIR	\$	\$
		incluant un adaptateur SMA - Logiciel d'opération du système - Fibre optique menant le signal collecté aux spectromètres - Manuel d'utilisation		
2	1	Livraison : rendu droits acquittés (DDP) RDDC-R et D Défense Canada-Valcartier, Bâtisse 53, 2459, route de la Bravoure, Québec, QC G3J 1X5, Canada selon les Incoterms 2000, incluant tous les frais de douanes, de manutention et de transport.	\$	\$
*C(DÛT D'ÉVA	\$		

*Prix fermes, tout compris, DDP destination. Les prix incluent les droits de douane et les taxes d'accises canadiennes, le cas échéant, et les taxes applicables en sus.

File No. - N° du dossier OCW-6-39085

Id de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C - TABLEAU DES CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES

Le soumissionnaire doit inclure avec sa proposition les fiches techniques des produits proposés. Une « Fiche technique » est définie comme un document, par exemple une brochure, un document technique, un dessin, un rapport d'essai. Ce document doit fournir des renseignements détaillés pour chaque spécification et exigence de performances.

Bien que le soumissionnaire doit proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes techniques décrites à l'annexe A à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évaluées sur les exigences techniques de l'annexe C – Critères techniques obligatoires.

IMPORTANT: Le soumissionnaire devrait indiquer, pour chacun des critères obligatoires, si les produits proposés s'y conforme ou non, en cochant la case appropriée. Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères techniques obligatoires. Le simple fait de mentionner qu'il répond aux critères n'est pas suffisant. Lorsqu'il faut se référer à d'autres documents accompagnant la proposition, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

Toute proposition qui ne démontre pas clairement la conformité à chacune des exigences techniques listées au tableau « Critères techniques obligatoires » sera jugée non recevable.

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES L'équipement doit être conforme aux spécifications techniques détaillées ci-dessous		Conforme	Non- conforme	RÉFÉRENCE (Précisez la page dans votre document)
1.	Les spectromètres doivent disperser le signal spectralement avec des réseaux et l'acquisition du signal entier doit se faire avec une matrice de détecteurs (tout le signal est acquis simultanément, pas de balayage)			
2.	Le système doit être sensible de 200 nm à 950 nm			
3.	Une seule fibre optique doit être utilisée pour collecter le signal			
4.	La fibre optique doit avoir une longueur d'au moins 2 m de long			
5.	Le système doit être opéré à partir d'une seule interface logicielle			
6.	Le système doit pouvoir acquérir et enregistrer des séquences de spectres en fonction du temps			
7.	Les détecteurs doivent être refroidis avec un système de refroidissement thermoélectrique			
8.	Le logiciel doit être compatible avec Windows 7 Enterprise			

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--176223/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--176223 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier QCW-6-39085

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES L'équipement doit être conforme aux spécifications techniques détaillées ci-dessous		Conforme	Non- conforme	RÉFÉREN CE (Précisez la page dans votre document)
9.	Le nombre de pixels sur le détecteur de chaque spectromètre du système doit être supérieur ou égal à 2048 (le long de l'axe 'spectral' du détecteur) et avoir au moins 64 pixels sur l'axe transversal (2048 x 64). De plus le capteur doit être sensible sur toute la gamme spectrale			
10.	Le système doit offrir la possibilité d'être programmé/configuré/opéré à partir d'une application externe (autre que le logiciel original du spectromètre). Ceci peut être fait par un câble USB par exemple			
11.	Le système doit avoir une résolution spectrale inférieure ou égale à 0.8 nm sur toute la gamme spectrale			
12.	Les données enregistrées doivent pouvoir être exportées dans un logiciel d'analyse de données tel Matlab			
13.	Le temps d'intégration minimal pour l'acquisition doit être inférieur ou égal à 10 ms (milliseconde)			
14.	Le temps d'intégration maximal doit être supérieur ou égal à 5 s (seconde)			
15.	La fréquence d'acquisition maximale lors de l'enregistrement de séquences temporelles doit être supérieure ou égale à 100 Hz			